

Sensibilisation au handicap des étudiants en Médecine

*UFR Sciences de Santé
de Dijon*

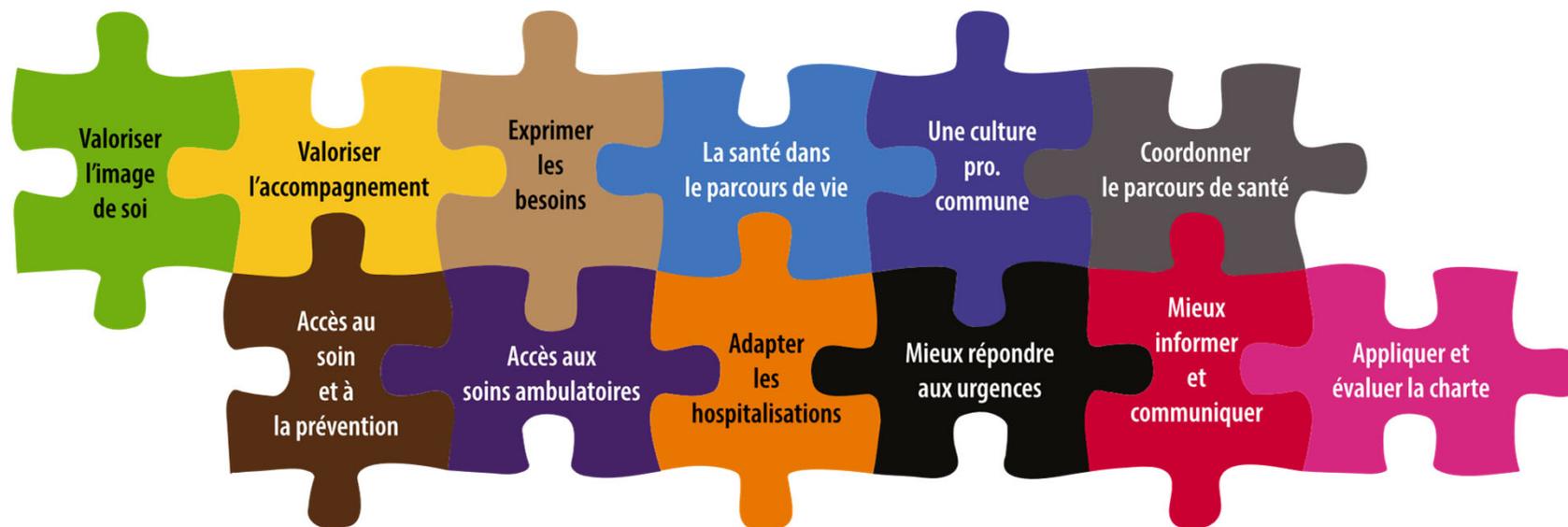
Année scolaire 2024/2025



Contexte



Charte Romain Jacob



L'ADN de la **Charte Romain Jacob** créée par l'association Handidactique = un **guide éthique** de l'accès aux soins réalisé **PAR ET POUR** les personnes vivant avec un handicap.

Contexte

- La démarche s'inscrit dans les priorités du PRS et du parcours handicap et dans le déploiement de la Charte Romain Jacob
 - Article 5 « Construire une culture professionnelle commune »
 - Charte Romain Jacob Formation
- Une volonté de l'ARS de développer une démarche de sensibilisation au handicap des étudiants en santé des facultés de Besançon et Dijon
- Une mission confiée à l'UGECAM BFC, pour la mise en œuvre et la coordination de la démarche

- L'accès à la santé des personnes vivant avec un handicap une priorité avec:
 - Des missions spécifiques pour:
 - L'animation et le soutien à la mise en place des **comités départementaux de la Charte Romain Jacob**
 - L'animation du **réseau des référents handicap** en établissements de santé
 - La conception et la coordination de dispositifs de **formation au handicap des étudiants en santé** des facultés de Besançon et Dijon
 - La **collaboration** avec d'autres gestionnaires, autres acteurs de la prévention, de l'accès aux soins pour améliorer l'accès à la santé des personnes vivant avec un handicap
 - La **promotion de Handifaction et des outils de l'association CoActis Santé**

Contexte

- 2017 : installation d'une démarche de sensibilisation au handicap pour les étudiants en médecine de l'Université de Reims
- Depuis : une vingtaine d'Université sur une trentaine en France ont intégré ce type de dispositif au sein du parcours de formation des futurs soignants
- Rentrée 2024 : lancement de la démarche avec les Universités de Besançon et de Dijon
- Dijon : étudiants de deuxième année de la filière médecine.

Vidéo pour exemple de ce qu'il s'est fait à Reims

[La Richesse de nos différences - Stage de sensibilisation au Handicap](#)

Objectifs de la démarche de sensibilisation et modalités de mise en œuvre

Objectifs

- Sensibiliser les étudiants à la connaissance du handicap et de son environnement lors de leur formation initiale
- Améliorer l'accès à la prévention et aux soins des Personnes Vivant avec un Handicap (PVH)
- Rendre attractif le milieu médico-social pour les futurs professionnels

Modalités de mise en œuvre



Modalités de mise en œuvre du stage

Objectifs du stage :

- Permettre une immersion au sein d'un établissement médico-social handicap
- Permettre aux étudiants de partager des temps de vie avec des PVH
- Permettre aux étudiants de découvrir les métiers de soins et d'accompagnements du secteur médico-social

Modalités de mise en œuvre

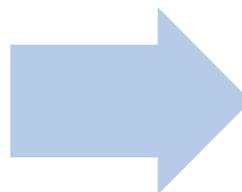
Déroulement du stage :

- Durée du stage : 3,5 jours
 - Première période : 13 au 16 Mai (matin) 2025
 - Deuxième période : 19 au 22 Mai (matin) 2025
- Nombre de stagiaires par session : minimum 2
- Engagements de l'établissement:
 - Nomination d'un référent de stage de l'établissement, pas forcément un professionnel de santé
 - Organisation d'un briefing de présentation de l'établissement au moment de l'accueil
 - Signature d'une convention de stage
 - Remise d'une attestation de présence à l'issue du stage

Modalités de mise en œuvre

Webinaire présentation du projet de sensibilisation au handicap

- 29/11/2025



Période de recensement des établissements volontaires

- Jusqu'au 18 /12/2024

Modalités de mise en œuvre

- Un support de recueil d'informations pour les établissements volontaires (questionnaire via LIMESURVEY)
- Mise à disposition d'une chargée de mission au sein de l'UGECAM BFC joignables par mail et par téléphone
- Mise à disposition d'un kit ressources pour les établissements

Modalités de mise en œuvre et conventionnement

- Affectation du lieu de stage :

Février/ Mars 2025

- Conventionnement :

- Les conventions de stage seront signées par : le représentant de la structure d'accueil, la faculté de médecine représentée par son doyen Thierry MOULIN ainsi que par l'étudiant stagiaire.

- Envoi et signature des conventions :

Pour la session du 13 au 16 Mai

- Du 7 avril au 11 avril

Pour session du 19 au 22 Mai

- Du 14 avril au 18 avril

Contacts

- Référentes du projet:
 - Dounia ZERGUINI
06.68.95.33.16
dounia.zerguini@ugecam.assurance-maladie.fr
 - Marie FRICAULT
06.62.43.45.46
marie.fricault@ugecam.assurance-maladie.fr
- Directrice du service Santé Sport
 - Christine RAGEOT
07.62.71.60.08
christine.rageot@ugecam.assurance-maladie.fr
- Chargée de projet Parcours handicap, DOSA, Parcours et Expertise
 - Audrey Pierre
07.63.59.30.67
audrey.pierre@ars.sante.fr